

Massart, Laurence (Belgique)

[original : français]

Note verbale

La Représentation permanente du Royaume de Belgique auprès des institutions internationales à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ci-après la CPI) et, se référant à sa note verbale réf. ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, a l'honneur d'introduire la candidature, présentée par le Gouvernement belge de Madame Laurence MASSART à un poste de juge à la CPI lors de l'élection qui se tiendra durant la 19^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties, prévue à New York du 07 au 17 décembre 2020.

Conformément à l'article 36, paragraphes 3 b) i) et 5, du Statut de Rome, la Belgique souhaite que Madame MASSART figure parmi les candidats de la liste A.

Comme l'indique son curriculum vitae et la lettre de présentation ci-joints, Madame MASSART dispose d'une expérience de plus de 25 années au sein de l'ordre judiciaire et d'une compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale.

L'expérience très approfondie acquise par Madame MASSART dans le jugement et la direction des procès pénaux – dont de nombreux comportaient des aspects internationaux - constitue un atout majeur pour la CPI. En outre, l'exercice de la fonction de Premier président de la Cour d'Appel de Bruxelles depuis 2019 a permis à la Juge MASSART de développer une vision globale des problématiques organisationnelles et des enjeux stratégiques d'une juridiction de taille conséquente.

Madame MASSART est francophone et a une bonne connaissance de la langue anglaise.

Conformément à l'article 36 §4 a)i) du Statut de Rome la désignation de la candidate a été faite par arrêté royal à l'issue de la procédure de sélection prévue par la loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux.